



La Bible fait **SIGNE**

L'ÉVANGILE DE LUC EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

Communiqué de synthèse

- Fiche 1** Pourquoi une traduction en langue des signes ?
- Fiche 2** Les sourds et la foi
- Fiche 3** Présentation du DVD
- Fiche 4** La population sourde en France
- Fiche 5** Langue des signes et culture sourde
- Fiche 6** L'intégration au monde entendant
- Fiche 7** Historique du projet
- Fiche 8** Éléments budgétaires
- Fiche 9** L'Alliance biblique française et Bibli'O

- Annexe 1** Recommandations du Pape Benoît XVI pour la Pastorale des sourds

Contacts

Jean-Paul Landais (sourd) – Jérémie Heitz (bilingue)
labiblefaitsigne@gmail.com – 01 39 94 50 51

www.labiblefaitsigne.blogspot.com

sommaire



La Bible fait **SIGNE**

L'Évangile de Luc en langue des signes française

Paris, avril 2010

La première œuvre littéraire en langue des signes

Cette première traduction d'une partie de la Bible préparée par l'Alliance biblique française constitue un grand événement, attendu par la communauté sourde francophone.

Le projet a mobilisé, durant trois années, une centaine de bénévoles – sourds et entendants – répartis dans 9 groupes de travail : 5 en France, 2 en Suisse, 1 en Belgique, et 1 au Congo Brazzaville.

Cette traduction de l'Évangile de Luc se présente sous la forme d'un coffret de **3 DVD**, représentant au total **8 heures d'images**.

Pourquoi un tel projet de traduction ?

En France métropolitaine, la surdit  touche pr s de **9 % de la population**, soit 5 182 000 personnes.

Plus de **155 000 personnes** – sourds et entendants – utilisent la langue des signes. De plus, le pourcentage des sourds profonds ne poss dant pas, ou mal, la langue fran aise varie de 60   80 %, selon les estimations.

La langue des signes fran aise est une langue   part enti re, distincte du fran ais. Elle permet aux sourds de communiquer avec leurs proches, de recevoir un enseignement ou d'enseigner   leur tour. La LSF offre le moyen d'exprimer et de percevoir toutes les richesses de la pens e humaine.

La **sortie du DVD** est pr vue pour **mai 2010**.

Il sera commercialis  dans les librairies g n rales et religieuses, les  glises locales, les espaces culturels et sur Internet ( ditions Bibli'O).

Cette nouvelle traduction permet aux personnes sourdes de vivre et d'approfondir leur foi.

Destin    un large public, croyant ou non, l' vangile de Luc est aussi une contribution originale aux efforts d j   entrepris par des personnes sourdes pour valoriser la langue qui leur est propre.

Le livre le plus lu au monde leur est d sormais accessible.

« ... Qu'il y ait une plus grande attention de la part des  v ques au probl me des sourds, faisant en sorte que dans les programmes pastoral et cat ch tique du dioc se trouvent  galement place la pastorale et la cat ch se pour et avec les personnes sourdes. »

Beno t XVI

L'Alliance biblique fran aise est une association loi 1901 reconnue comme  uvre d'int r t g n ral   caract re  ducatif. Sa vocation, depuis 1818, est de traduire et diffuser la Bible, et d'en promouvoir la lecture aupr s de tous les publics. Les valeurs essentielles qu'elle pr ne sont l'ouverture et le dialogue. Elle fait le lien entre tous les publics, croyants ou non, dans le respect des convictions de chacun.

Bande-annonce disponible sur www.labiblefaitsigne.blogspot.com

synth se

ABF 
ALLIANCE BIBLIQUE FRANCAISE

Pourquoi une traduction en langue des signes ?

1 Le problème de la non-compréhension du français¹

Malgré des années d'apprentissage scolaire dans les écoles « oralistes », beaucoup de sourds ne s'approprient pas l'écrit et la lecture de la langue française. Ils connaissent de grandes difficultés au niveau de la communication, de l'accès à l'information et de la formation dans leur vie quotidienne. La compréhension du français, perçu comme une langue étrangère, reste fragmentaire et met la majorité des sourds en situation d'échec.

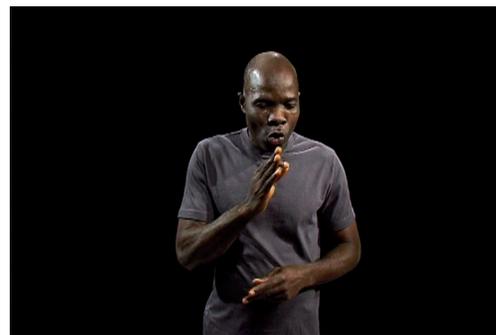
En France **le pourcentage des sourds ne possédant pas, ou mal, la langue française varie de 60 à 80 % selon les estimations**². Il y a plusieurs raisons à cela :

- Un manque de volonté politique qui permettrait la création de véritables projets pédagogiques d'éducation en langue des signes (LSF) dans les établissements.
- Un parti pris général en faveur de l'intégration individuelle et de l'appareillage, avec une éducation prioritairement oraliste (lecture labiale). Cet état de fait rend très difficile une véritable éducation bilingue.

Au final, les sourds ont donc des difficultés autant en français qu'en LSF. De là apparaissent des situations d'échec linguistique, scolaire et/ou social³.

Parole de sourd

« Un entendant enrichit son vocabulaire par les écoutes de la radio, de la télé ou de conversations avec d'autres. Le sourd ne peut pas, il a donc un vocabulaire plus appauvri. » J.-P. L.



Extrait DVD - Photo ABF

2 Promouvoir la langue des signes française

Au travers du projet de traduction de l'Évangile de Luc, l'Alliance biblique française a souhaité s'associer aux efforts des personnes sourdes pour valoriser et perfectionner leur langue.

Les entendants parlent naturellement une **langue vocale** basée sur le circuit **audition-phonation**. **La voix et l'oreille** sont leurs outils de communication.

Les sourds parlent tout aussi naturellement une **langue gestuelle** basée sur le circuit **vision-geste**. **Les yeux et les mains** sont leurs autres outils de communication.

Il est donc important que les sourds puissent disposer de supports et d'outils dans leur langue. La LSF permet de traduire les nuances les plus fines de la pensée. Elle est apte à recevoir et à transmettre l'héritage culturel et spirituel de l'humanité.

On sait à quoi ressemble un livre pour les malvoyants – à savoir d'énormes volumes imprimés en gros caractères, en braille ou des CD audio. Mais à quoi ressemble un livre pour sourds ?

¹ Voir le reportage de l'émission « l'œil et la main » diffusé sur France 5 : <http://www.france5.fr/oeil-et-main/archives/18033065-fr.php>

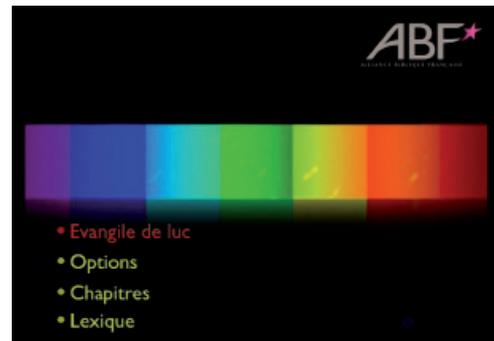
² Rapport du député Gillot au Premier ministre, juin 1998

³ Raisons avancées par Marie-Thérèse L'Huillier. (http://www.litratere.org/D_ou_vient_l_illettrisme_chez_les_personnes_sourdes Intervention_de_Marie_Therese_L_Huillier.pdf, pages 1 et 2)

Les sourds et la foi

Ce projet de traduction piloté par l'Alliance biblique française a pu se réaliser grâce à la collaboration des différentes Églises dans chacun des pays représentés. Durant plus de trois années, catholiques et protestants, sourds et entendants, ont mis en commun leurs ressources pour mener à bien ce projet, unique dans toute la francophonie.

Dans chacune des Églises, c'est le même constat alarmant : les personnes sourdes ne sont pas vraiment prises en compte dans leurs besoins spécifiques. En général, les communautés et paroisses locales – catholiques ou protestantes – ne proposent pas de dispositif particulier de traduction en langue des signes durant les services religieux.



Extrait DVD - Photo ABF

Les sourds sont très souvent bloqués au niveau de la communication. Le matériel audiovisuel, tout comme le recours à des interprètes professionnels, sont très coûteux, et ces derniers manquent de vocabulaire religieux.

Comme les sourds sont peu nombreux et dispersés, la plupart abandonnent toute recherche spirituelle, faute d'accessibilité. Dans beaucoup de départements français, il n'existe rien pour les sourds.

Cette traduction de l'Évangile est un outil au service des diverses associations et initiatives d'Églises. Elle offre des réponses concrètes aux besoins de la population sourde :

- en donnant un **premier accès au texte biblique**, à savoir l'Évangile de Luc, typiquement adapté pour les personnes qui ne connaissent pas l'histoire de Jésus.
- en mettant à disposition des animateurs sourds et entendants, un **outil de catéchèse adapté** aux différentes tranches d'âge (enfants, jeunes, etc.).
- en **créant des ponts entre les sourds et les entendants** de chaque communauté religieuse, afin que les sourds puissent aussi vivre leur foi, intégrés dans une communauté qui dispose de matériels adaptés à leur mode de communication.

Pour le monde entendant, la spiritualité s'exprime naturellement au travers de paroles prononcées ou écoutées, et de textes transmis. L'oralité et l'écriture sont deux éléments qui excluent d'emblée les personnes sourdes.

Pour avoir accès à la Parole de Dieu et vivre leur foi, les sourds bénéficient désormais d'un outil dans leur langue, la langue des signes française.

Parole de sourd

« C'est impossible pour moi d'aller à une messe normale. Je suis vraiment noyée... Il n'y a pas de signes, tout est à l'oral, je m'ennuie, mes pensées vagabondent. Avec la langue des signes, je me sens vraiment en union avec Dieu. » D. C.

Présentation du DVD

Quel public ?

- **Les personnes sourdes** utilisant la langue des signes (LSF) comme langue de communication.
- Les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes maîtrisant imparfaitement la LSF et souhaitant se perfectionner. Un **sous-titrage** permet de suivre facilement le texte signé.
- Les entendants ayant, dans leur famille ou leur entourage, une ou plusieurs personnes sourdes pratiquant la LSF. **Une voix off** permet de suivre facilement le texte signé, et d'enrichir la connaissance de la LSF.
- Les lieux de formation en LSF.

Les ressources pédagogiques pour la formation à la LSF sont limitées. L'ABF a pour ambition de mettre à disposition des formateurs et des étudiants un nouvel outil de réflexion et de travail autour de la langue :

- Des traductions provenant de 9 régions différentes (de France, Suisse, Belgique et du Congo Brazzaville) et autant d'accents et de spécificités linguistiques
- 14 signeurs sourds fournissant un panel stylistique riche et varié de la LSF
- 90 nouveaux mots de vocabulaire enrichissant les dictionnaires de LSF



Parole de sourd

« Heureusement, la vidéo permet maintenant l'équivalent d'une "écriture" qui fixe cette langue, et facilite l'élaboration et la diffusion d'une traduction... L'ère du DVD équivaut pour nous à l'invention de l'imprimerie ! » J. H.

3 DVD en 1

La traduction de l'Évangile de Luc en LSF se présente sous la forme d'un coffret de 3 DVD.

- Le DVD 1 contient les chapitres 1 à 8 de l'Évangile de Luc
- Le DVD 2 contient les chapitres 9 à 16 de l'Évangile de Luc
- Le DVD 3 contient les chapitres 17 à 24 de l'Évangile de Luc

Les chapitres de l'Évangile de Luc se subdivisent en sous-parties numérotées et illustrées pour faciliter la navigation et la mémorisation des textes signés.

Dans chaque DVD, une section « Lexique » propose 30 mots de vocabulaire. Un livret contient le texte intégral de l'Évangile de Luc en version « Parole de Vie ».

La sortie du DVD est prévue pour mai 2010. Il sera commercialisé dans les librairies générales et religieuses, les Églises locales, les espaces culturels et sur Internet (www.editionsbiblio.fr).

La population sourde en France

En France métropolitaine, la surdit  touche pr s de 9 % de la population, soit **5 182 000 personnes**¹.

On distingue plusieurs profils de surdit  :

- Des sourds de naissance
- Des devenus sourds
- Des malentendants

La pr valence de la surdit  permanente est estim e   1 pour 1 000 naissances.



Extrait DVD - Photo ABF

Parole de sourd

« Je suis sourd profond, mais du fait que je parle, certes comme un Canadien, les entendants pensent que j'ai une surdit  moyenne. » J.-P. H.

6 % de surdit  profonde, soit une absence de perception des sons en-de a de 90 dB

100 dB repr sentent le bruit d'un marteau-piqueur.

120 dB celui d'un r acteur d'avion   10 m tres.

27 % de surdit  moyenne   s v re, soit une absence de perception des sons de 90   40 dB

60 dB repr sentent le niveau sonore d'une conversation vive.

80 dB repr sentent le volume sonore d'une rue bruyante.

67 % de surdit  l g re   moyenne, soit une absence de perception des sons de 40   20 dB

40 dB repr sentent le volume sonore d'une conversation courante.

La surdit  entra ne une alt ration quantitative mais aussi qualitative du son, qui nuit plus ou moins fortement   la compr hension des sons articul s ou non articul s.

La surdit  est le handicap qui, en France, touche le plus de personnes.

¹ Direction de la recherche, des  tudes, de l' valuation et des statistiques
Handicap auditif en France, Apports de l'enqu te HID 1998-1999, Observatoire r gional de sant  des Pays-de-la-Loire, n  71 - novembre 2007.

Les chiffres concernant la surdit  sont difficiles   obtenir : beaucoup d' tudes comptent ensemble diff rents types de handicap et des  tudes sp cifiques sur les sourds ne portent souvent que sur une partie d'entre eux. Les chiffres donn s ne sont donc que des estimations.

Langue des signes et culture sourde

La langue des signes (LSF) fut promue à l'enseignement pour la première fois au XVIII^e siècle par un Français, l'**Abbé Charles-Michel DE L'ÉPÉE** (1712-1789). Sa méthode fut reprise par le pasteur Thomas GALLAUDET, qui la développa dans une école à Washington, devenue par la suite la première université en langue des signes aux Etats-Unis.

- Interdite par le congrès de Milan en 1880 – parce que non reconnue comme une langue, mais aussi sous prétexte qu'« elle ne permettrait pas de parler de Dieu » – la langue des signes s'est malgré tout transmise de générations en générations, souvent en cachette, dans les cours de récréation et dans les familles.
- Elle est réhabilitée par le Ministère de la Santé en 1977 en tant que langue possédant ses spécificités propres. Une loi de février 2005 reconnaît la **langue des signes comme langue vivante de la République**.



Extrait DVD - Photo ABF

Parole de sourd

« J'aime m'informer, regarder des documentaires et quelques DVD en langue des signes, parce que je peux ainsi m'enrichir culturellement. » D. C.

La LSF est une langue, visuelle et gestuelle, linéaire et non vocale. Comme les autres langues, elle possède sa propre syntaxe, son lexique et sa stylistique.

Au point de vue linguistique, la LSF ne peut se comprendre qu'en portant un regard attentif sur le jeu complexe des mouvements tridimensionnels du locuteur : la tête, les expressions du visage, l'occupation de l'espace.

Plus de 155 000 personnes utilisent la langue des signes en France métropolitaine :

- **80 000**¹ personnes sourdes et malentendantes.
- **75 000**² personnes entendantes déclarent « utiliser la langue des signes », principalement pour communiquer avec leurs proches.

Elle est également pratiquée dans certains pays francophones comme le Congo-Brazzaville, le Cameroun, la Suisse romande, etc.

- 5 % d'enfants sourds ont des parents également sourds et pratiquent la LSF comme première langue.
- 95 % d'enfants sourds ont des parents entendants. Ceux-ci font leurs choix éducatifs en fonction des professionnels de la surdité qui les accompagnent : oral et/ou langue des signes (voir fiche 6).

Les enfants entendants de parents sourds signeurs sont considérés comme parfaitement bilingues.

¹ Chiffre avancé par le rapport du député Gillot au Premier ministre, juin 1998, page 31.

² Moyenne avancée par l'étude de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) *Handicap auditif en France, Apports de l'enquête HID 1998-1999, Observatoire régional de santé des Pays-de-la-Loire, n° 71 – novembre 2007, page 75.*



L'intégration au monde entendant

L'enfant sourd doit-il s'intégrer au monde entendant ?

Tel est le choix préconisé par nombre de médecins et spécialistes de l'éducation des enfants sourds. L'enjeu primordial pour eux est que l'enfant sourd puisse s'adapter et s'intégrer au monde entendant qui l'entoure. Différentes solutions doivent permettre aux enfants de comprendre et de se faire comprendre en utilisant la langue française. Mais cela reste difficile pour un certain nombre d'enfants¹.



Extrait DVD - Photo ABF

1 L'appareillage : une révolution pour l'intégration des sourds ?

Actuellement, tous les parents d'enfants sourds se voient proposer la solution d'une prothèse auditive. Ces prothèses vont d'un appareillage intra-auriculaire (surdité légère à profonde) à l'implant cochléaire (surdité sévère et profonde).

Mais ces prothèses n'aident pas toujours à la compréhension : tout en facilitant grandement l'audition, elles amplifient à un niveau égal les sons parasites (bruits de la rue par exemple) et les distorsions de la voix de l'interlocuteur.

Parole de sourd

« La lecture labiale est utile pour communiquer avec les entendants mais la langue des signes apporte un plus à la compréhension de cette lecture labiale. » M. D.

2 L'oralisme, seule école de l'intégration des sourds ?

La pratique de la langue des signes française a été interdite en France en 1880, suite au congrès de Milan. Malgré sa réhabilitation en 1977, les enfants sourds sont majoritairement scolarisés en français dans les écoles de langue orale qui utilisent la lecture labiale.

La lecture labiale consiste en un décodage de la langue parlée à partir du mouvement des lèvres. Mais seule une partie du message est restituée : 30 à 35 % au maximum. Le reste étant interprété par la personne (compensation du cerveau), ce qui donne souvent lieu à des malentendus (par exemple les sons K et Q ou V et F sont identiques sur les lèvres).

Les parents d'enfants sourds sont fortement encouragés à confier leurs enfants aux écoles « oralistes » afin de favoriser leur intégration dans la société entendant.

3 Le langage parlé complété (LPC)

Le langage parlé complété (LPC) est un code qui permet de compléter la lecture labiale en différenciant certaines voyelles proches comme OU et U et consonnes comme P et B grâce à différentes configurations et localisations de la main. Cette méthode permet au sourd de voir la totalité des phonèmes qui constituent la langue française mais ne donne pas directement accès au sens du contenu. De plus, elle permet difficilement l'expression de la personne sourde.

¹ Lire le rapport du député Gillot au Premier ministre, juin 1998.

Historique du projet

Été 2007 : première rencontre de coordination, à l'initiative de l'Alliance biblique française (ABF).

Printemps 2010 : sortie du DVD en francophonie, pour les personnes pratiquant la langue des signes (LSF).

Le choix de l'ABF s'est porté sur la traduction de l'Évangile de Luc. Quelques mois après la première rencontre, une centaine de bénévoles étaient mobilisés : sourds, devenus sourds, malentendants, et entendants en contact régulier avec des sourds.

Ce projet a été porté pendant trois ans par **différents types d'utilisateurs de la LSF**, du novice à l'utilisateur quotidien de la langue, en passant par des interprètes et des professionnels (sourds) de la LSF.



Photo ABF

Parole de sourd

« Au fil des mois de travail à la traduction de nos trois chapitres, nous étions tellement plongés dans les textes que nous ne regardions plus l'heure qu'il était. » L. L.

Quelques faits :

- **9 groupes de traduction** dans quatre pays francophones : France, Belgique, Suisse et Congo Brazzaville, chacun traduisant 2 ou 3 chapitres de l'Évangile de Luc.
- **Une quinzaine de biblistes locaux** faisant office de conseillers, veillant à la rigueur scientifique et à la neutralité confessionnelle de la traduction.
- **Un groupe de recherche sur le vocabulaire biblique.** Composé uniquement de sourds représentant les groupes locaux, il a permis la création de 90 signes correspondant à des mots bibliques qui n'avaient pas de signe spécifique, ou dont les signes différaient selon les régions (Abraham – Galilée – le temple de Jérusalem – prêtre juif, etc.)
- Un **travail de rétroversion** (vérification) effectué par les spécialistes de l'Alliance biblique et les signeurs sourds. Trois mois ont été nécessaires pour vérifier la **fidélité au texte source** (l'Évangile en grec) et la **clarté de la langue cible**, la LSF.
- **Trois séances de tournage** durant lesquelles **14 signeurs** sourds se sont succédé devant la caméra durant l'hiver 2009-2010.
- Un travail de post-production (5 mois) pour arriver à **8 heures d'images montées** (6 heures pour l'Évangile, 2 heures pour les bonus et le vocabulaire).

Cette première traduction d'une partie de la Bible constitue un grand événement, attendu par la communauté sourde francophone.

Éléments budgétaires pour la période 2007-2010

Hors fabrication DVD (duplication et pressage de 5000 exemplaires + livret)

Dépenses : **165 600 €**

- Frais de réunion et logistique : **58.100 €**
réunions de coordination : locations salles, hébergement, restauration, voyages
- Frais de rédaction et honoraires : **21.900 €**
rédacteurs, coordinateurs, interprètes
- Salaires et charges : **54.500 €**
salariés ABF, stagiaire (salaire et logement), monteur
- Fournitures / imprévus : **3500 €**
- Réalisation du DVD et production du master : **17.100 €**
tournage et montage
- Campagnes de lancement : **10.500 €**
Europe et Afrique

Recettes : **145.200 €**

- Alliance biblique française : **50.000 €**
(dont participation francophonie ABU)
- Église protestante française de Londres : **10.000 €**
- Campagne donateurs ABF (2007/2008) : **26.200 €**
- Campagne donateurs ABF (2009) : **24.000 €**
- Contributions de Suisse : **20.000 €**
- Retour sur investissement Bibli'O : **15.000 €**
bénéfices liés aux ventes des DVD pour 2010 et 2011

Déficit restant à financer : **20.400 €**

NB :

- Le financement du projet repose intégralement sur le mécénat et les contributions des donateurs de l'Alliance biblique française.
- L'estimation des ventes pour 2010-2011 est de 2500 exemplaires. Les bénéfices dégagés (une fois déduits les coûts de fabrication et de distribution) sont affectés au projet.



La Bible fait **SIGNE**

Fiche 9



L'Alliance biblique française (ABF) est une association loi 1901 reconnue comme œuvre d'intérêt général à caractère éducatif.

Sa vocation depuis 1818 est de traduire et diffuser la Bible et d'en promouvoir la lecture auprès de tous les publics.

L'association fonde ses missions sur des **valeurs d'ouverture et de dialogue**.

Elle fait le lien entre tous les publics, croyants ou non, dans le respect des convictions de chacun. Dans la sphère confessionnelle, l'ABF est une association unique et originale, qui fédère les diverses sensibilités du christianisme, catholique, protestante, orthodoxe. En phase avec la culture contemporaine, elle est largement ouverte aux dialogues interreligieux et interculturel.

L'ABF est membre de l'**Alliance biblique universelle** (ABU), un réseau mondial de 147 Sociétés bibliques, présente dans 200 pays. Par leur travail de traduction et d'alphabétisation, elles contribuent depuis des décennies à la préservation et la valorisation des langues et des cultures minoritaires.

Christian Mégrelis : président du Conseil d'administration de l'ABF
vice-président de l'Alliance biblique universelle

Bernard Coyault : secrétaire général de l'ABF

Pour plus de renseignements : www.alliancebiblique.fr

Bibli'O

L'Alliance biblique française dispose d'un pôle éditorial, la Société biblique française avec sa marque commerciale Bibli'O. Spécialiste du texte biblique, elle est une référence pour la qualité de ses éditions et reconnue par tous pour son savoir faire.

Bibli'O propose dans son catalogue un choix varié de traductions et d'éditions de la Bible, des outils pour son étude et sa découverte, ainsi que des ouvrages pour les enfants.

Pour plus de renseignements : www.editionsbiblio.fr

ABF & Bibli'O





Du 19 au 21 novembre 2009, le Conseil pontifical pour la santé a organisé une conférence à Rome, qui a rassemblé 500 personnes (dont 89 sourdes) engagées dans la pastorale des sourds d'une soixantaine de pays. A cette occasion, le Pape Benoît XVI proposa 12 recommandations pour l'Église catholique afin d'améliorer la participation des personnes sourdes à la vie de l'Église.

Recommandations du pape Benoît XVI

En vue d'une pleine intégration des personnes sourdes dans la vie de l'Église, la présente Assemblée recommande :

1. Qu'il y ait dans l'Église un bureau central, au niveau national, dont la finalité est de soigner et coordonner la pastorale pour les personnes sourdes.
2. Que chaque diocèse dispose au moins d'un prêtre, doté de toutes les compétences nécessaires en ce domaine spécifique afin qu'il puisse être un point de référence pour les personnes sourdes pour tout ce qui concerne leur vie sacramentaire (réconciliation – pénitence, en particulier), la liturgie et la catéchèse.
3. Qu'il y ait pour les séminaristes un cours d'orientation vers cette pastorale spéciale et qu'ils soient encouragés à approfondir la connaissance du monde des personnes sourdes et, éventuellement, celle de la langue des signes, pour ceux d'entre eux qui en manifestent l'intérêt.
4. Qu'il y ait une plus grande attention de la part des évêques au problème des sourds, faisant en sorte que :
 - a. dans les programmes pastoral et catéchétique du diocèse trouvent également place la pastorale et la catéchèse pour et avec les personnes sourdes
 - b. quelque personne sourde fasse partie du groupe diocésain chargé de l'élaboration et coordination des programmes de pastorale et de catéchèse.
5. Qu'il y ait dans les grandes villes une Église/paroisse où la liturgie permette la participation active des personnes ayant des problèmes auditifs.
6. Que dans la programmation de la pastorale paroissiale et diocésaine une attention spéciale soit réservée aux personnes sourdes ainsi qu'à leurs familles. Il serait opportun qu'il y ait une représentation des personnes sourdes et de leurs parents à la rédaction des programmes les concernant.
7. Il devrait y avoir un site catholique où soient traités les thèmes d'actualité touchant notre foi, avec possibilité de suivre la célébration eucharistique et l'homélie, et quand cela arrive, de mieux comprendre les questions éthiques ayant une quelque importance politique.
8. Qu'il soit donné également aux personnes sourdes la possibilité de suivre des cours de Sciences Religieuses organisés au niveau diocésain.
9. Pour correspondre aux nécessités des personnes sourdes qui ne connaissent pas la langue des signes ainsi qu'à celles des adultes frappés par la surdité, il est recommandé aux pasteurs d'âmes d'aménager pour les célébrations liturgiques des lieux avec écrans.
10. Que soient identifiés, au niveau national, des structures adaptées pour la promotion des vocations et la formation des candidats sourds à la vie religieuse et sacerdotale.
11. Que les diocèses disposent d'un registre des interprètes habilités à exercer ce travail dans l'Église.
12. Comme l'a souligné le Saint-Père, il faut ôter tout obstacle à la pleine intégration sociale des personnes sourdes moyennant l'élaboration des lois, des conventions et des protocoles qui visent à créer les conditions juridiques aptes à faciliter leur insertion tant dans les circuits formatifs que dans ceux du monde du travail, de telle sorte qu'elles aussi puissent valoriser leurs talents (Matt 25, 14-30) et contribuer à tous les niveaux, chacun selon les qualités et capacités propres, au bien de toute la société.

Parole d'une animatrice en pastorale

« Il est important de travailler ensemble, prêtre, pasteurs, laïcs sourds et entendants, afin que ce ne soit pas une pastorale **pour** les sourds, mais **avec** les sourds, et le plus possible **par** les sourds. Une équipe est en cours de création pour répertorier et coordonner ce qui existe au plan national, faire circuler les informations, accompagner et former les responsables, créer des outils adaptés (catéchèse, préparation aux sacrements...), faire connaître cette pastorale dans l'Église et chercher avec les sourds comment transmettre à leurs frères cette Bonne Nouvelle... Pour que tous les sourds puissent entendre... la Parole de Dieu ! » M. F.